

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} octobre 2019

Date de la convocation : 24/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absent : M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce** : Soutien 2019 aux associations de commerçants

Rapporteur : Pascal CHAUMARTIN

NOTE DE SYNTHÈSE

Plusieurs associations de commerçants et artisans sont dénombrées sur Vienne Condrieu Agglomération en 2019, dont :

- ACAPE : Association des commerçants et artisans de Pont Evêque
- ARTICOM : Association des artisans et commerçants d'Ampuis
- Association de Septème
- Association des commerçants de Chuzelles
- Cap Commerce : Association des commerçants de Condrieu
- ARTCOM'S : association des artisans et commerçants de Serpaize
- ACAL : Association des commerçants et artisans de Luzinay
- Association des commerçants du Grand Estressin
- UCAEP : Union des commerçants et artisans d'Eyzin Pinet
- VAC : Vienne Atout Commerce

Vienne Condrieu Agglomération reconnaît les associations de commerçants comme un acteur économique structurant de la politique commerciale. Leur rôle de fédérateur et d'animateur doit être valorisé, véritable facteur de dynamisme du commerce local.

Auprès de ces associations, l'agglomération propose un soutien en matière d'ingénierie. Vienne Condrieu Agglomération peut également soutenir financièrement l'association, dès lors que la commune la soutient également. Ce financement doit servir aux actions réalisées par l'association, et non au fonctionnement de cette dernière.

Il est proposé de soutenir les associations ayant sollicité Vienne Condrieu Agglomération pour 2019 et qui ont le soutien financier de la commune.

Association	Subvention Agglo	Manifestations/Projets
ARTICOM	2 000 €	Semaine commerciale, manifestation du 8 décembre avec marché de Noël (nouveau projet), calendrier (nouveau projet)
CAP COMMERCE	1 000 €	Destination shopping, Black Friday, fêtes de fin d'année (sapin pérenne et marché de Noël nouveau projet), thé dansant
UCAEP	1 000 €	Nouveau projet : forum « Métiers artisans commerçants, Sport et Culture », manifestation du 8 décembre
ACAPE	500 €	Fêtes de fin d'année

Le conseil communautaire a déjà délibéré le 26 mars 2019 pour soutenir à hauteur de 20 000 € l'association Vienne Atout Commerce.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire du 4 décembre 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux associations suivantes :

Association	Subvention Agglomération
ARTICOM	2 000 €
CAP COMMERCE	1 000 €
UCAEP	1 000 €
ACAPE	500 €

Les crédits sont inscrits au budget 2019 (antenne : 6230 ; nature : 6574).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

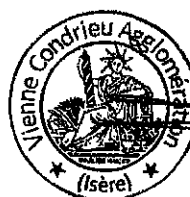
Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019
et a été publiée le - 9 OCT. 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat